

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 83 (1956)
Heft: 1

Artikel: A travers livres, revues et journaux : encore des sonnailles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-229746>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A travers livres, revues et journaux

Encore des sonnailles

On lit dans *La Liberté de Fribourg*, rubrique « *Traits de plume* » :

Il ne s'agit plus, aujourd'hui comme la semaine dernière, des vaches de Murren, mais des nôtres, des fribourgeoises, et de leurs sonnailles. Et c'est pour faire allusion à une coutume qui se transmet depuis bien des générations, toujours respectée et respectable.

On sait l'événement que représente chez nous, au mois de mai, l'alpée, et comme c'est beau de voir passer les troupeaux d'un village à l'autre, et venant parfois de loin, jusqu'à la montagne. Même durant la nuit, à cette époque de l'année, il n'est pas rare d'entendre, de son lit, le tintement des clochettes. Alors, on les écoute et on est content. Tout se passe comme dans la chanson : « Les sonnaillères vont les premières, et tout derrière, c'est la chaudière. » Les armaillis, fiers de leurs troupeaux, avancent « avec de joyeux cris ». Et les gracieuses, partout, le long du parcours, ne méritent jamais mieux leur joli nom que le jour de la poya.

Mais quand la mort a mis une maison en deuil, l'alpée se fait sans joie. On enlève leurs clochettes aux vaches et le troupeau va silencieusement. Plus de tintements, plus de chants ni de youtsés. Le maître n'est plus qui, jusque là, prenait la tête du troupeau. Il convient d'honorer sa mémoire et si le travail continue parce qu'on ne peut pas arrêter la vie, tout, par contre, est en deuil. Tous les armaillis le savent, dans toute la montagne. La désalpe se fait aussi sans clochettes, et le troupeau rentre à la ferme de la plaine sans bruit, comme il était parti.

Cette coutume est très louable, comme tant d'autres qui nous viennent des temps d'autrefois. Le respect profond porté au maître mort, au *cheigna*, fait respecter ceux qui l'observent. Il est d'autres beaux

usages encore qu'il est bon de continuer. Ainsi, la bénédiction des troupeaux avant la montée à l'alpage, la bénédiction du blé, du pain, de la première meule de fromage, suivant les régions. Celle aussi des fermes et des instruments de travail qui, dans quelques endroits, se fait chaque année.

Ceci montre que se courber vers la terre pour le dur travail qui amène la sueur au front n'empêche pas l'esprit de s'élever. Et l'attachement aux choses d'autrefois maintient le pays, n'importe comment il s'appelle. Cet attachement se retrouve dans toutes les races : « Il convient de conserver dans un pays les choses d'autrefois. » Ceci n'est pas un dicton de chez nous, mais du Bas-Sénégal. *Le Scribe.*

On lit dans *L'Impartial* de La Chaux-de-Fonds :

Une verte réponse

Henri II avait 22 ans lorsqu'il visita pour la première fois « ses Etats ». Il y entra par les Verrières en novembre 1617. A Neuchâtel, il se heurta à une résistance polie, mais non dissimulée, de la part des Quatre-Ministres. Ayant réclamé par écrit les lois, usages et coutumes, il s'attira cette réponse :

Et por çé qué de bouta toté nouré coutumé par écrit, quand le ley serey on poté d'eiche, et qu'on prisse to le papié que la papétery de Serrière porrey fère dans cent ans, e gnarai pas pru papié ni eiche por lé toté écrire...

(Et pour ce qui est de mettre toutes nos coutumes par écrit, quand le lac serait un pot d'encre et qu'on prenne tout le papier que la papeterie de Serrières pourrait faire en cent ans, il n'y aurait pas assez de papier ni d'encre pour les toutes écrire...)

DONNEZ LA PRÉFÉRENCE

aux annonceurs du

« Nouveau Conteur vaudois et romand ».